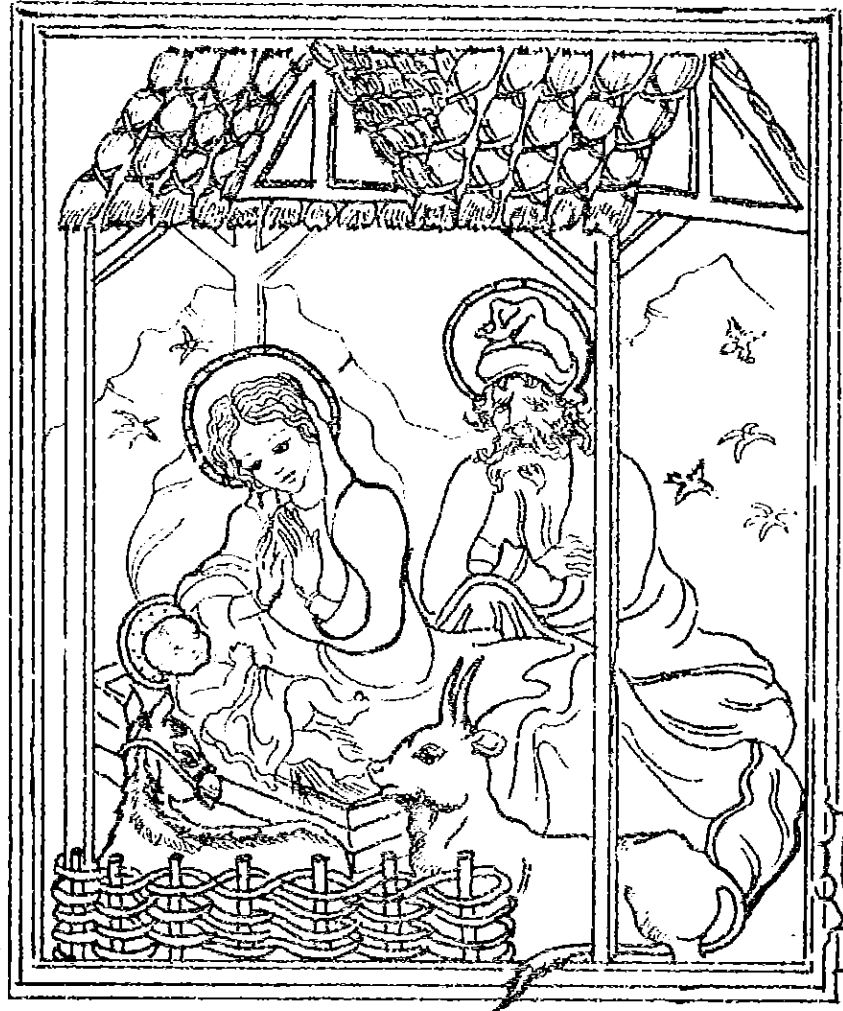


Club du 3^e âge



LE

PETIT

CORPUS

n° 58

- NOEL -

de Fagues

Tant l'on crie Noël
Qu'à la fin nous vient.
Tout mon coeur appelle
Noël ! Noël !
Tout mon coeur appelle
Tant il se souvient.

Dame Neige est en voyage
Sur les routes de l'hiver ;
Les oiseaux du voisinage
Se sont enfuis par les airs.
Seul le rouge-gorge appelle
Avec sa bleurette voix.
Il fait : Noël et Noëlle,
A tous les échos des bois.

Les bergers sont en voyage.
Sur les routes d'Orient,
S'avancent trois rois mages
Chargés d'or et de présents.

L'espérance est en voyage....
Dans les bois flambe le houx.
Le petit enfant bien sage
Rêve au bonhomme aux joujoux !
Tant l'on crie Noël
Noël ! Noël !
Tant l'on crie Noël
Qu'il s'en vient à nous !

A NOS LECTEURS

=====
=====
=====
=====
=====

Ce numéro contient le compte-rendu de nombreuses réunions du Conseil Municipal car n'ayant pas eu le temps de le faire régulièrement, nous avons rattrapé le retard. Nous invitons les sociétés à nous faire parvenir leurs informations, compte-rendu de réunions etc... et nous demandons à tous de nous faire part des naissances, mariages et décès. Quelquefois certains ne sont pas mentionnés par manque d'information. En ces veilles de fêtes, nous souhaitons à tous un joyeux Noël.

La Présidente

G. ROUX

Le banquet des pompiers Une Sainte-Barbe traditionnelle...



Comme le veut la tradition le dimanche 5 décembre, les pompiers de Corps ont dignement fêté Sainte-Barbe, leur patronne au restaurant "La Voûte" où Robert leur avait mijoté un savoureux repas.

Ils étaient presque tous rassemblés autour de leur lieutenant Roger Rivière, pour célébrer cette fête présidée par le Dc G. Cardin, Maire, Mr E. Pellissier 1er Adjoint, Mr Boulanger, percepteur, MM Franceschini et Laudet de l'O.N.F., les gendarmes de la brigade de Corps, le lieutenant Noël Eymard-Dauphin de la Mure avec plusieurs de ces hommes, des membres de la compagnie des sapeurs pompiers de Mens.

Avant le repas, les hommes de la compagnie de sapeurs-pompiers de Corps avaient fait connaissance avec le nouveau véhicule dont ils viennent d'être doté par le S.I.V.O.M, un camion citerne 4X4 Renault.

Cette journée de détente en l'honneur de nos dévoués soldats du feu, s'est terminée par la gratinée, où les épouses étaient invitées à partager la soirée dans la joie et l'amitié.

COMPAGNIE DE SAPEURS POMPIERS

=====:

COMPTE RENDU DES SORTIES EFFECTUEES DU 1er DECEMBRE 1981 AU 30 NOVEMBRE 1982

52 interventions y compris manoeuvres et réunions

- Incendie habitation	2
- Feux de broussailles	6
- Feux de cheminée	2
- Accidents corporels	7
- Noyade	1
- Evacuation de personne en ambulance	2
- Sauvetage animal	1
- Aide au sinistrés cause tempête	3
- Lavage chaussée	1
- Débouchage d'égouts	5
- Destruction de nids de guêpes	5
- Fausses alertes	2
- Manoeuvres	7
- Réunions	8

Ce qui correspond à 1265 heures de présence pour 23 sapeurs pompiers.

Comme vous pouvez le constater ci-dessus, les interventions sont très variées, les pompiers étant sollicités en toute occasion.

Chaque secours est réalisé dans les minutes qui suivent l'appel avec un nombre suffisant de volontaires, aussi bien à Corps que dans toutes les communes du canton.

Les pompiers disposent d'un matériel assez complet pour les diverses interventions qu'ils assurent.

Dernièrement la compagnie a été dotée d'un brancard perche "Barnaud" pour faciliter l'évacuation des blessés en forêt ou en montagne, inaccessibles aux véhicules. Prochainement son parc automobile va s'accroître d'un camion citerne 4X4 acheté par le S.I.V.O.M. du canton de Corps, qui participe ainsi à l'efficacité des sapeurs pompiers de son canton.

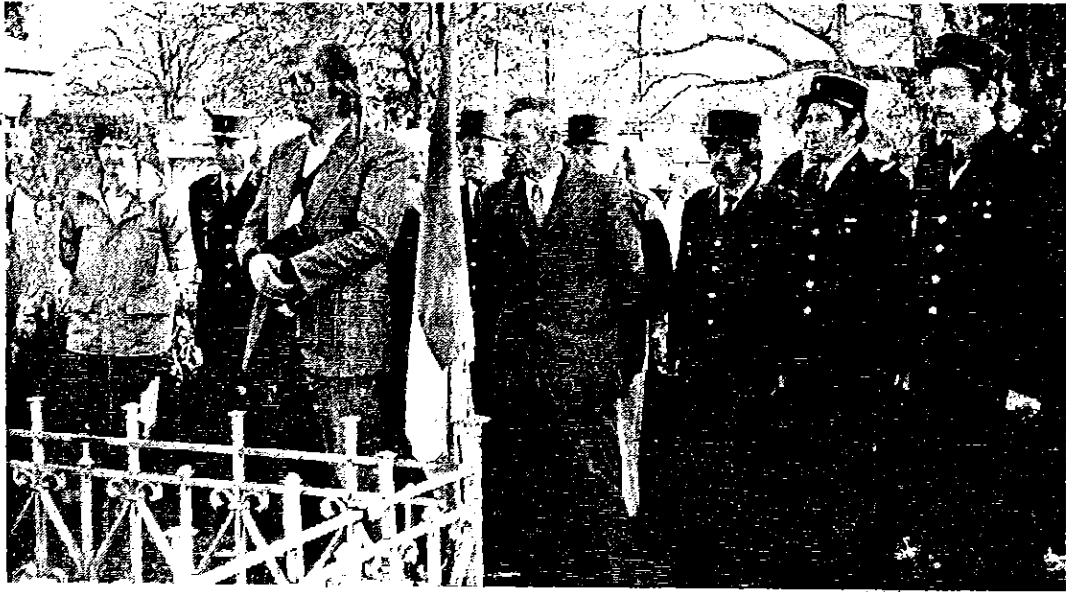
La compagnie des sapeurs pompiers remercie toutes les personnes de leur générosité par leurs dons, achat de calendriers, ect... et en particulier les Maires des 13 communes pour l'aide qu'ils lui apportent.

Les pompiers vont commencer leur vente annuelle de calendriers à domicile, ils vous remercient d'avance de votre accueil et de votre générosité.

En cette fin d'année ils vous présentent leurs meilleurs voeux pour 1983.

=====:

Souvenir et recueillement



Les anciens combattants avec leur drapeau, les enfants des écoles avec leurs institutrices, les pompiers, le maire et son conseil municipal et un public assez nombreux, se sont rassemblés à 11 heures, le 11 novembre pour se rendre en cortège au monument aux morts afin de commémorer l'anniversaire de l'Armistice. Le Dr CARDIN, maire, après avoir déposé une gerbe de fleurs, fit une lecture d'un discours prononcé par le Général de Gaulle lors d'une cérémonie aux invalides, l'appel aux morts et demanda une minute de silence à la mémoire de tous ces disparus.

Journées nationales « Montagne »



Dernièrement, se sont déroulées pendant deux jours, à Corps, les "Journées Nationales Montagnes", organisées par le secrétariat national du PS, à l'Urbanisme, au cadre de vie et à l'Environnement. Ces deux journées de réflexion, qui ont eu lieu dans chaque département de montagne ces dernières années, permettent de préparer la loi cadre sur la montagne.

De nombreux militants de la région y ont participé ainsi que les personnalités suivantes : M. J.P. COT, ministre, M. A. BELLON, député des Alpes de Haute-Provence; Mme O. SICCARD, député de l'Isère, Mr R. CAUMONT, député des Hautes Alpes, Mr L. de BESSON, député de la Savoie, Mr E. HENRY, représentant le ministère de l'Urbanisme et du Logement, Mr P. GUIGNOT, représentant le ministère de l'Aménagement et de la Planification, des conseillers généraux de la Drôme, Aude, Hautes-Alpes, Isère et des maires venus de toutes les régions de montagne.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION d'AIDE à DOMICILE EN MILIEU RURAL

Elle s'est tenue le jeudi 21 octobre 1982, salle de la Mairie à Corps, en présence de Mr DAVID, représentant la fédération des Associations locales d'aide à domicile en milieu rural. Mme SAVIGNON, présidente de l'Association ouvre la séance en souhaitant la bienvenue et en remerciant de leur présence tous les participants, puis dresse le bilan des 9 premiers mois de l'année 1982.

24 Dossiers ont été constitués ou renouvelés dépendant des différents organismes de retraite pour des interventions effectuées respectivement :

12 à Corps)	3 aides aux familles
)	9 aides aux personnes âgées
3 à Péllafof)	1 aide aux familles
)	2 aides aux personnes âgées
3 aux Côtes de Corps		3 aides aux personnes âgées
3 à Ste Luce)	1 aide aux familles
)	2 aides aux personnes âgées
2 à la Salle en Bt)	2 aides aux personnes âgées

représentant 1798h effectuées, formation des aides ménagères comprises au 30 septembre 82, soit une progression importante de cette activité.

La participation horaire éventuelle des intéressés est fixée au prorata de leurs ressources, suivant les barèmes établis par les différentes caisses de retraites, chacun peut se renseigner auprès des responsables locaux, tous bénévoles, voir la liste ci-dessous ou en Mairie.

Actuellement l'Association emploie 13 aides ménagères, dont 8 ont participé à la session de formation 1982.

Après ce bilan moral, Mme AGRESTI, trésorière communique le bilan financier de l'année 1981 :

	<u>D E B I T</u>	
Frais de Personnel	85.8%	37.000.86
Rémunération personnel		
Charges sociales		
Impôts et Taxes	3.8%	1.663,00
Taxe sur les salaires		
Travail fourni services extérieurs	1.%	446,00
Redevances et cotis. Union Nat.		
Assurances		
Déplacements	5.8%	2.520,81
Déplacements du personnel		
Déplacements responsables		
Frais divers de gestion	3.3%	1.452,08
Frais de bureau et divers		
Frais pour réalis.locales		
	EXCEDENT	7.269.68
	TOTAL	50.352.43

.....

C R E D I T

Participation des P.A.	2.9%	I.468.60
Participation des personnes AG		
Participation des organismes	75.9%	38.248.39
C.R.A.M.		
D.D.A.S.S.		
M.S.A.		
AUTRES CAISSES		
SUBVENTIONS	3.3%	I.700.00
Suventions des communes		
Autres recettes	17.7%	8.935,44
Réalizations locales		
Cotisations et dons divers		
Total		50.352.43

Le bilan est satisfaisant.

L'Association locale d'aide à domicile en milieu rural, remercie toutes les personnes, les communes et le S.I.V.O.M pour leur aide financière appréciable qui lui permet un meilleur fonctionnement. Certains frais restant à la charge de l'Association locale (frais de déplacement, courriers etc...).

L'assemblée se termine par un remaniement du bureau, dont les principaux responsables sont :

Présidente : Mme Juliette SAVIGNON
Vice Présidente : Mme Raymonde GENEVOIS
 Mme Thérèse BOREL

Secrétaire : Mme Gisele ROUX
Secrétaire adjointe : Mme Jacqueline PAULIN

Trésorière : Mme Jacqueline AGRESTI
Trésorière adjointe : Mme Nicole AUBAUD

Marie-Laure Ricard, secouriste

Dernièrement avait lieu à La Mure une remise de diplômes de secouristes spécialistes réanimation, parmi ceux-ci on relevait le nom de Marie-Laure Ricard, âgée de 17 ans, qui, au moment de

l'examen, était la plus jeune du groupe.

Elle a passé avec succès le brevet de secourisme et, par la suite, la spécialité réanimation.

Nous lui adressons tous nos compliments et nos sincères félicitations.

Culture et Loisirs de l'Obiou gymnastique.

Les cours de gymnastique sont en train de se mettre en place, pour adultes et adolescents. Toutes les personnes intéressées sont invitées à une réunion qui aura lieu dans l'ancienne école maternelle, le jeudi 9 décembre à 20 heures.



ASSOCIATION d'AIDE à DOMICILE EN MILIEU RURAL DU CANTON DE CORPS

<u>Villages</u>	<u>Noms-Prénoms</u>	<u>Responsables locaux</u>	
		<u>adresse</u>	<u>N° Télé</u>
Ambel - Beaufin Monestier d'Ambel	Mme SAVIGNON Juliette	Ambel 38970	30.03.94
La Salette	Mme ANDRIEUX Zoé	St Julien 38970 . CORPS	30.02.03
Pellafol	Mms GALVAIN Colette SCHALLER Yvette	Pellafol 38970 CORPS "	30.03.49 30.03.05
Corps	Mms ROUX Giselle ARBOUET Juliette AGRESTI Jacqueline GENEVOIX Raymonde ROCHAS Madeleine PAULIN Jacqueline	Corps 38970 " Corps Le Sautet " Le Sautet Corps 38970 "	30.01.08 30.01.47 30.03.30 30.00.37 30.00.54 30.00.74
Sainte -Luce	Mme AUBAUD Nicole	Ste Luce 38970 Corps	30.02.14
Les Côtes de Corps	Mme GIROUD Nicole	Les Côtes de Corps 38970 - CORPS	30.01.52
Quet en Beaumont	Mme GAUTHIER Hélène	Quet en Beaumont La Mure 38350	30.40.15
La Salle en Beaumont	Mmes BOREL Thérèse	La Salle en Bt La Mure 38350	30.40.26
"	GARNAUD Denise	"	30.42.06
St Laurent en Bt	Mr BESSON Edmond Mr COMBES Yves Mme CHARLES Mme CHABERTO Colette	Les Miards la Mure 38350 " Chalm. 38350 La Mure Malbuisson 38350 La Mure	30.41.62 30.42.17 81.14.36
St Michel en Bt	Mme PELLISSIER	L'Eglise St Michel en Bt 38350 La mure	

UNE MORT ABSURDE : S'ETOUFFER EN "AVALANT DE TRAVERS"

La découverte d'un américain permet de sauver de nombreuses vies

Près de six mille personnes aux Etats-Unis, des centaines d'adulte et d'enfants en France meurent chaque année en pleine santé, parce qu'ils ont "avalé de travers".

Les conduits respiratoires bloqués par une particule alimentaire, ils étouffent et connaissent en quatre à cinq minutes la plus absurde des morts, faute d'avoir pu bénéficier d'un secours autre que les très inutiles "tapes dans le dos" ou que les dangereuses et tout aussi inutiles tentatives d'extraction manuelles des substances dans l'arrière gorge ou le larynx.

Un praticien est mort ainsi au milieu d'une bonne centaine de ses confrères impuissants en plein banquet de clôture d'un important congrès réunissant les meilleurs spécialistes du larynx.

Et ce type d'accident qui constitue l'une des cinq premières cause de morts accidentelles, fait plus de victimes en Amérique que les armes à feu et les voyages aériens réunis.

C'est dire l'utilité de la découverte, par un médecin de Cincinnati le docteur Heimlich, d'une méthode astucieuse utilisable par tous, y compris par celui qui s'étrangle et qui permet à tous coups de délivrer la victime de son blocage aérien et par là même de lui sauver la vie.

Après avoir procédé à de très nombreux travaux expérimentaux sur l'animal, le docteur Heimlich a montré qu'une forte pression exercée en haut sur le diaphragme provoque une puissante "surpression" de l'air contenu dans les bronches et la trachée. Cette surpression conduit à l'expulsion forcée des particules alimentaires bloqués, comme se trouverait expulsé le bouchon d'une bouteille, ou d'un ballon, que l'on comprime soudain.

Chacun peut en faire l'expérience en élevant avec le poing le fond d'une bouteille en plastique, dans le goulot de laquelle a été coincée une boule de mie de pain.

SOULEVER LE DIAPHRAGME

On "avale de travers" lors d'une aspiration, et les poumons se trouvent donc remplis d'air au moment de l'asphyxie. L'élévation du diaphragme comprime ce réservoir d'air, lequel ne trouve à l'expulser que par la bouche, libérant du même coup les voies obstruées.

Pour obtenir cette élévation, il suffit de presser fortement avec le poing, de bas en haut, au niveau de l'estomac, immédiatement en dessous du sternum, et dans l'arc formé par les côtes.

Il faut, à cette fin, se placer derrière la victime, lui entourer la taille des deux bras et exercer une pression rapide, de bas en haut, au niveau de l'estomac, en utilisant un poing fermé, pouce au niveau du ventre, tenu de l'autre main. La même manoeuvre peut être effectuée chez un patient assis, en se tenant derrière sa chaise; si la victime est inconsciente, allongée sur le sol, et ne peut être soulevée, il faut se placer à genoux, au-dessus d'elle et opérer la même manoeuvre de pression rapide effectuée vers le haut (vers la tête) au niveau de l'estomac, juste au dessous des côtes, et cela à l'aide des deux mains placées l'une au-dessus de l'autre.

Depuis la description de sa méthode, le docteur Heimlich a reçu de multiples témoignages de son efficacité : les vies sauvées, qui se comptent par centaines, concernent aussi bien des enfants que des vieillards et dans un tiers des cas, les sauveteurs furent les parents eux-mêmes.

Six cas sont même décrits où le patient qui étouffait a effectué la manoeuvre lui-même, en appuyant sur l'abdomen avec son propre poing, avec une chaise ou un coin de table.

CONCOURS DE BELOTE DU 3° AGE

Il a eu lieu le samedi 14 novembre, 38 doublettes y ont participé, dans une ambiance familiale.

Le club remercie tous les participants, ainsi que tous ceux qui ont offert des lots pour récompenser les joueurs.

Voici le classement, tous les joueurs ont reçu un lot :

1°	Mrs Claude ARNEODO - Pierre GRISE	----- 2 gigots	3325 pts
2°	Mme Marcelle COEUR - Mr Emile DOURNON	2 app. photo -----	3057 "
3°	Mr GARAUD - Mr Pierre BEJJAJI	----- I bon pour 2 repas --	3036 "
4°	Mrs BERTRAND - BARBAN	----- I bon pour 2 repas --	3020 "
5°	Mrs JAMBON - DAVIN	----- I bon pour mise en plis	2958 "
5°	Mrs BARBAN - MAUREL	----- 2 bons d'essence ----	2958 "
7°	Mrs GUEYDAN - COSTA	----- 2 poulets -----	2948 "
8°	Mme Paulette BAYET - Mr BAUDOIN	----- 2 poulets -----	2860 "
8°	Mrs SERRE - Jean BLANC	----- 2 bout de mousseux --	2860 "
10°	Mr et Mme BALMET Jean	----- 2 bout de mousseux --	2831 "
11°	Mr et Mme Jean Pierre DEVOLUY	----- 2 bout de mousseux --	2825 "
12°	Mme Jeanine RIVIERE - Mr Denis ROUX	----- 2 bout de mousseux --	2807 "
13°	Mrs Alexandre SERRE - Franck RIVIERE	----- 2 bout de mousseux --	2804 "
14°	Mrs REYNIER - MASTRO	----- 2 pognes -----	2768 "
15°	Mrs GARIONE - PONCET	----- 2 tommes -----	2738 "
16°	Mmes C. BERNARD - MARTINELLI	----- 2 saucissons -----	2728 "
17°	Mr et Mme ANDRIEUX	----- 2 tartes -----	2679 "
18°	Mme Mathilde MARY - Marc ANDRIEUX	----- 2 tartes -----	2630 "
19°	Mrs BAGGIO - PERRIN	----- 2 tartes -----	2603 "
20°	Mme Françoise et Pascal FOUGERON	----- 2 tartes -----	2574 "
21°	Véronique et Colette SERRE	----- 2 tartes -----	2550 "
22°	Mrs Philippe EYMARD - Jean RICHARD	----- 2 bout de mousseux --	2528 "
23°	Mr et Mme MAICANGI - PELLISSIER	----- 2 bout vin de noix --	2490 "
24°	Mrs BARDOU et TEMPLIER	----- 2 tommes -----	2464 "
25°	Mr et Mme BOAGLIO	----- 2 tartes -----	2385 "
26°	Mmes M. BERNARD - CORREARD	----- 2 tartes -----	2355 "
27°	Mrs Paul BERTHIER - André FAURITE	----- 2 tartes -----	2336 "
28°	Mme A. PRA - Anna DUMAS	----- 2 tartes -----	2322 "
29°	Mrs PELLISSIER - GARCIN	----- 2 tartes -----	2306 "
30°	Mrs Louis CHAIX - Pierre VABRE	----- 2 pots à eau -----	2295 "
31°	Mme RIVIERE - Mr MAZEAS	----- 2 paq. cigarettes ----	2288 "
32°	Mrs Patrick ARNEODO - ROBERT	----- 2 " " -----	2249 "
33°	Mme Dany ANDRIEUX - Mr MARY Léon	----- 2 " " -----	2242 "
34°	Mrs Léon NANTO - A. RIVIERE	----- 2 " " -----	2131 "
35°	Mrs Pascal CALVAT - Philippe MEZEAS	----- 2 " " -----	2121 "
36°	Mrs Jh DUMAS - DELHOMME	----- 4 tablettes chocolat	2090 "
37°	Mme Y. BERNARD - J. BERNARD	----- 4 " " -----	2065 "
38°	Mmes M. GIRAUD - L. COMTE	----- 2 saucissons -----	1813 "

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27.3.82

Présents : Mrs Mmes CARDIN - PELLISSIER - ROUX - BLANC - BALMET - DUMAS
GONTARD - BOULANGER - PAULIN.

Absents : Mrs DELAS - MEGGIAS.

EXPLOITATION DES BOIS EN REGIE POUR 1982

Le C.M. décide de faire exploiter en 1982, le bois de la forêt communale par l'O.N.F. afin de le vendre en bordure de route sous forme de produit façonné.

REGLEMENT FACTURE BOUZIGUE

Le C.M. autorise le Maire à régler la facture de 34665,61frs T.T.C. concernant des travaux supplémentaires à l'école maternelle.

DEVIS d'ECLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT "LES VIGNES DE ST ROCH ET DU VILLAGE DE VACANCES -

Le C.M. accepte de rattacher l'éclairage extérieur du lotissement et du village de vacances par mesure de sécurité, au programme d'électrification rurale 1982. Montant du devis de ces travaux 16379,32frs.

SALAIRE DE LA CUISINIÈRE DE LA CANTINE SCOLAIRE

Le C.M. accepte d'annexer le salaire de la cuisinière de la cantine scolaire au montant du S.M.I.G.

AFFAIRE SCHMITT -

Le C.M. accepte de prendre Maître BALESTAS Jean comme avocat, pour le représenter dans l'affaire SCHMITT, concernant sa parcelle, sur le lotissement de Boustigue.

POOL DE MATERIEL - (contrat de pays de la Mure)

Mise en place de l'Association ciné - Villages qui informe tous les maires, de leur demande de subventions supplémentaires à l'E.P.R. et au Conseil Général.

Le C.M. adopte les propositions et demande à Mr le Maire de transmettre la présente délibération à Mr le Préfet de l'Isère.

FRAIS A REGLER CONCERNANT LE PROCES DE L'ENTREPRISE ASCIONE -

Le C.M. accepte de régler la somme de 400frs à Maître LOMBARD ces frais correspondant le procès verbal des travaux non achevés aux vestiaires du stade.

DEMANDE DE FERMETURE d'UN PASSAGE DE Mrs GONSOLIN et MOUTIN -

Le C.M. accepte que Mr GONSOLIN et MOUTIN pose une barrière mobile entre les maisons de Mrs MARTIN et MOUTIN, tout en précisant que la commune conserve ses droits (Mr MARTIN informé de ce projet a donné son accord).

CAMPING DU LAC DU SAUTET 2ème TRANCHE -

Le C.M. accepte que l'opération "destruction des ordures ménagères" inscrite au contrat de Pays de la Mure, soit remplacé par l'aménagement de la 2ème tranche du camping du Lac du Sautet - Montant du projet : 185.328,16frs.

Subvention contrat de Pays : 95.000frs

Emprunt à la Caisse d'Epargne : 90.328,16frs

Opération réalisée par l'Office du Tourisme
Camping du Lac - Travaux supplémentaires

.....

et charge Mr le Maire de poursuivre toutes démarches utiles tant en vue du financement que de la réalisation des travaux.

REUNION DU C.M. DU 26.6.82

Présents : Mrs et Mmes CARDIN, ROUX, BLANC, BALMET, DUMAS, GONTARD, BOULANGER, PAULIN.

Absents : Mrs DELAS , MEGGIAS.

Représenté : Mr PELLISSIER.

APPROBATION DE L'IMPLANTATION DE LA MICRO-CENTRALE ET DE L'ARROSAGE PAR ASPERSION -

Le C.M. accepte l'implantation de la micro-centrale et de l'aspers approuve et autorise le Maire à signer la convention, charge la S.A.D.I de la réalisation de tous les équipements.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE -

L'aménagement de l'école maternelle nécessite des frais importants de ce fait une demande de subvention auprès du département doit être effectuée.

Le C.M. approuve et charge Mr le maire d'effectuer la demande et à signer tout document nécessaire à l'obtention de la subvention.

ACHAT MAISON CATELAN.

Mr le Maire expose au C.M. que l'O.P.A.C. est prêt à acheter la maison CATELAN, vu l'importance du projet pour l'aménagement de ce quartier de Corps, le maire demande au C.M. d'accéder à la demande de l'O.P.A.C. En échange, et vu le dépassement du prix fixé par les domaines la commune s'engage à racheter à l'O.P.A.C. l'écurie de cette maison en vue d'en faire un passage piétonnier pour desservir la place qui sera créée derrière après achat du jardin de la Roseraie.

Le C.M. accepte.

Remplacement de l'agent de bureau dactylographe.

L'agent dactylographe sera en congé de maternité à partir du 5 juillet 1982. La secrétaire de mairie reprendra son activité le 23 août. une personne devra être embauchée temporairement pour assurer l'intérim.

Le C.M. approuve et charge le Maire de faire appel d'offre.

Lotissement des Vignes de St Roch garantie pour le prêt C.D.C.-de 500.C

La commune de Corps accorde sa garantie au paiement des sommes dues sur un ou plusieurs emprunts d'ensemble de 500.000 frs que la S.A.D.I. propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts pour financer les travaux d'équipement du lotissement des "Vignes de StRoch" à Corps.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACHAT CONCERNANT LE TOUR DE FRANCE -

Les sommes engagées pour assurer la sécurité lors du passage du tour de France s'élèvent à 12.000,00frs environ, le conseil municipal accepte d'effectuer une demande de subvention exceptionnelle et charge le maire d'effectuer la demande.

OCTROI DE LA DOTATION SUPPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT AUX COMMUNES TOURISTIQUES OU A LEURS GROUPEMENTS POUR 1982 -

Le décret n° 68.913 du 18.10.1968 modifié, donne à la commune la possibilité en tant que membre du syndicat intercommunal de Corps de solliciter le bénéfice de la dotation supplémentaire de fonctionnement en faveur de ce groupement, la demande devant être faite par délibération des conseils municipaux de chacune des communes associées.

Le conseil municipal approuve.

PROCES VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL du 4 SEPTEMBRE 1982

PRESENTS / MM. CARDIN, PELLISSIER, ROUX, BALMET, MEGGIAS, BLANC, GONTARD, PAULIN.

ABSENTS / MM. BOULANGER, DUMAS, DELAS

I - ECOLE MATERNELLE - Litige de voisinage

* Monsieur le Maire est chargé de mandater les frais d'avocat s'élevant à 3000 F.

* Les travaux supplémentaires occasionnés par le litige et les frais d'avocat de la Commune devraient être remboursés par l'assurance de l'architecte

Le Conseil Municipal mandate M. le Maire pour négocier ce remboursement.

II - RESIDENCE "Le BEAUMONT"

Monsieur le Maire est chargé de mandater les travaux supplémentaires de la Maison Châlon s'élevant à 47 351,64F. Ces travaux seront pris sur les fonds libres en attendant la subvention du Fonds d'Aménagement Urbain.

III - REMBOURSEMENT PAR L'OFFICE DU TOURISME DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CAMPING du LAC

Le Conseil Municipal décide de fixer l'annuité de départ à 23 000 F et qui augmentera de 10 % par an jusqu'à remboursement total de la dette communale diminuée de la récupération de la T.V.A, soit dans environ 13 ans.

IV - SURVEILLANCE DE LA PLAGE DU SAUTET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la surveillance de la plage durant le mois d'août a été faite par les pompiers de Grenoble.

Ayant constaté : - que la surveillance de la plage a été faite plus sérieusement

- que les pompiers étant des fonctionnaires, la Commune ne paie pas de charges sociales ,

Le Conseil Municipal demande qu'une convention soit passée avec les pompiers de Grenoble pour assurer les deux mois d'été.

V - SIGNALISATION DU LAC

La Préfecture ayant donné la liste des panneaux obligatoires à poser, Monsieur le Maire est chargé de mettre en place cette signalisation pour la saison estivale prochaine.

de demander une subvention du département;

.../...

.../...

VI - AMENAGEMENT DE LA PLAGE

Monsieur le Maire est chargé de demander une subvention sur les espaces verts afin d'aménager la plage en jeux d'extérieur .

VII - AMENAGEMENT COMPLEMENTAIRE DU CAMPING DU LAC

Le Camping du lac du Sautet ayant eu du succès, un bloc sanitaire supplémentaire permettrait de doubler la capacité du camping qui au niveau des emplacements serait suffisant. L'estimation du coût serait d'environ 100 000 F.

Monsieur le Maire est chargé de faire exécuter ces travaux et de demander les subvention correspondantes.

VIII- SECRETARIAT

Les anciens horaires du secrétariat de Mairie sont maintenus, ouverture du lundi au samedi inclus sauf le mercredi.

IX- INDEMNITE AUX INSTITUTRICES

Vu la réglementation, la commune doit une indemnité de 6 529,00 Francs à Madame MATHIEU.

X - AMENAGEMENT DES VESTIAIRES DU STADE

Le Football-Club de l'Obiou, demande que les vestiaires soient terminés. Monsieur le Maire rappelle que les footballeurs s'étaient engagés à exécuter certains travaux qui n'ont pas été faits.

L'enveloppe financière de cet aménagement étant épuisée, les travaux restants seront exécutés par les employés communaux.

XI - CONTAINERS

Le Conseil Municipal décide que les containers seront vendus, mais maintient également les sacs poubelles plastiques.

XII - CONCOURS DE DOUBLETES DU 16 AOUT

La commune de Corps offre une subvention de 2 000,00 Francs au concours de doublettes, afin d'encourager cette manifestation qui a attiré de nombreux joueurs et spectateurs.

XIII - PHOTOCOPIEUSE POUR L'ASSOCIATION "CULTURE ET LOISIR DE L'OBIOU"

1°) L'Association "Culture et Loisir de l'Obiou", a revendu sa machine offset pour

.../...

.../...

acheter une photocopieuse et demande à la commune de prendre en charge cet achat pour bénéficier de la récupération de la T.V.A.

L'association s'engage à rembourser aussitôt la totalité du coût hors taxes de la machine. Le Conseil Municipal accepte.

2°) Les photocopies pour les associations ne seront plus tirées par la commune, mais par l'association "Culture et Loisir" dans un délai de 48H, moyennant un prix d'environ 30 centimes la feuille (recto-verso).

XIV - POSTE A POURVOIR

Madame PELLISSIER, agent spécialisé des écoles maternelles, sera en retraite au mois d'Octobre.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de faire un appel d'offres pour pourvoir à ce poste.

XV - COMMISSION COMMUNALE POUR L'ELABORATION DE LA LISTE ELECTORALE PRUD'HOMMALES

Les représentants titulaires et suppléants des employeurs et des salariés sont nommés par le Maire de la Commune.

* <u>Employeurs</u> :	Titulaire	Mr MANENT Roger
	Suppléant	Mr PRA Jean-Paul
* <u>Salariés</u> :	Titulaire	Mr PEROT Michel
	Suppléants	Mme FERRARI

PRESENTS : CARDIN, PELLISSIER, BALMET, BLANC, BOULANGER, PAULIN.

REPRESENTES : GONTARD, ROUX.

ABSENTS : DELAS, DUMAS, MEGGIAS.

I/ COMPTE ADMINISTRATIF 1981 :

Le compte administratif, a été approuvé à l'unanimité.

<table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> </tr> </table>											Département d _____ Perception d _____	COMPTE ADMINISTRATIF 1981
Commune de <u>CORPS</u>												

BALANCE GÉNÉRALE

Libellés	Prevu	Realise	Restes à rea ser
Dépenses	4 448 727 21	3 369 024 81	
Dépenses de fonctionnement	2 032 215 18	1 922 385 72	
Dépenses d'investissement	2 416 502 03	1 446 619 09	1 024 502 =
Recettes	4 426 434 40	3 485 179 05	
Recettes de fonctionnement	2 020 503 =	1 924 938 88	
Recettes d'investissement	2 385 931 40	1 560 240 17	1 057 502 =
Déficit global de clôture	42 282 81		
Excédent global de clôture		1 161 74 24	32 900

Arrêté - signatures - visa

Presenté par le maire.

A CORPS le 01 OCT 1982

II/ MAS DE LA COTE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des subventions accordées pour l'aménagement du centre de vacances "Le Mas de la Côte":

- Etablissement public régional : 600 000,00 Frs pour 1982
- Caisse d'allocations familiales : 2 707 000,00 Frs

III/ AGRANDISSEMENT DE LA GENDARMERIE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une lettre reçue de la Gendarmerie Nationale, demandant les plans du 6ème logement.

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude avait été faite par les "Maisons Cosmos", mais demande au Conseil Municipal d'étudier une construction en traditionnelle, qui serait plus durable.

IV/ AIDE - MATERNELLE :

Parmi les nombreuses candidatures reçues, celle de Mademoiselle Andrée GALVAIN monitrice - éducatrice, a été retenue en considération de sa qualification et de son expérience.

V/ MAISON du TOURISME :

La Maison du Tourisme "Dauphiné - Grenoble", demande à la Commune de Corps, une cotisation de 3 500,00 Frs pour l'année 1982.

Considérant que cette association est subventionnée par le département, par les cotisations de ses membres, sur Corps par l'Office du Tourisme, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité de payer cette cotisation.

VI/ ASSOCIATION des CONSEILLERES MUNICIPALES :

Cette association demande une cotisation de la Commune de 60,00 Frs.

Vu la somme modique, le Conseil Municipal accepte de payer cette cotisation, sauf Mr BLANC qui refuse, se référant aux critères de refus pour la Maison du Tourisme.

VII/ AGENT METEO :

Madame MARY étant décédée, Mr MARY ne peut s'occuper seul du relevé pluviométrique local.

La station météorologique de St Martin d'Hères, recherche une personne qui accepterait de poursuivre ces relevés faits depuis 1931, pour une rémunération annuelle de 500,00 Frs environ.

Se renseigner en mairie.

VIII/ ETUDE CARENE :

A titre expérimental, et gracieusement, une étude de milieu a été faite sur Corps pour établir le Plan d'Occupation du Sol.

Cette étude se trouve en mairie;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son autorisation pour que cette étude soit divulguée sur toute la France.

L'autorisation a été accordée à l'unanimité.

IX/ SOCIETE D'INDUSTRIES GENERALES ET D'EQUIPEMENTS DIVERS :

Cette société désirerait créer une filiale à Corps, dans le Séminaire St Joseph, et désirerait établir un contrat de location - vente en passant par l'intermédiaire de la Commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la lettre de la S.I.G.E.D. s'engageant à créer 15 emplois.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de garder les terrains et la ferme pour créer une zone foncière, qui pourrait être gérés soit directement par la commune, soit par la SAFER.

Le Conseil Municipal se porte à priori favorable pour aider la S.I.G.E.D. à s'installer tout en conservant une zone foncière et mandate le Maire pour continuer les négociations, et rechercher les financements adéquats.

X/ REFECTION DU TOIT DE L'EGLISE :

La réfection du toit de l'Eglise prévu au budget primitif 1982, n'a pas été effectuée.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que sur le devis d'environ 300 000,00 Frs, une subvention avait été promise de 7 000,00 Frs seulement.

Le coût de l'opération restant à la charge de la Commune étant trop important, la décision avait été suspendue.

Le Conseil Municipal souhaite avoir des devis également en couverture de bardeaux ou d'ardoise.

I - Demande d'introduction de famille :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'introduction de famille a été faite par Monsieur TOBUN Mustapha (qui travaille à la scierie ROUX-PARIS).

La D.D.A.S.S. a demandé l'avis du Maire sur cette introduction.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur cette demande.

II - Micro - Centrale :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les études pré opérationnelles sont terminées, et que les propriétaires des parcelles de terrain concernés par le projet ont donné leur accord.

Un dossier a été établi par la SADI pour demander l'autorisation de réaliser cette micro - centrale.

Un exemplaire de ce dossier est en mairie à la disposition de toute personne désirant le consulter.

Le maire est mandaté pour demander cette autorisation au Conseil Général.

III - Mas de la Côte :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion du 3 novembre avec la SADI et LVT concernant cet aménagement.

Le coût des études faites par la SADI est de 90 000,00 Frs; le Conseil Général octroie 75 000,00 Frs de subvention.

Si le projet aboutit, les 15 000,00 Frs seront comptés dans le coût global du projet.

Monsieur le Maire est mandaté pour signer la convention avec la SADI.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des accords de subventions :

- E P R	900.000,00
- C. G.	1 500.000,00
- C.N.A.F	2.707.000,00
- et Hokke	400.000,00
- Fds Comp.	2.000.000,00

Afin de diminuer le coût du projet, une réunion est prévue avec l'architecte pour revoir les plans.

L'acquisition du tènement immobilier actuel est de 1 600 000,00 Frs. Cependant :

- le mobilier était compris et dans le projet, ce mobilier ne pourra servir
- les terrains attenants étaient classés constructibles, et la D.D.A. refuse toute construction en classant ces terrains dans les risques d'avalanches.

Aussi, le Conseil Municipal demande que des nouvelles négociations avec la Commune de Sainte Genviève des Bois soient engagées, afin de diminuer le coût d'acquisition en tenant compte de ces éléments.

ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS DE L'OBIOU

Gymnastique -

Des cours de gymnastique pour adultes et adolescents se mettent en place.

Pour les organiser au mieux, toutes les personnes intéressées sont invitées à une réunion qui aura lieu le jeudi 9 décembre à 20h. salle de l'ancienne classe maternelle.

Soirée "Tourtons"-

Comme toutes les années, l'Association organise une soirée familiale, dans la salle du Village de Vacances mise à disposition par le trésorier Michel PEROT, le samedi 11 décembre à 20h.

Vous êtes tous invités à y participer, cette année les "tourtons" seront au menu.

Prix du repas : 60frs pour les adultes
30frs pour les enfants de moins de 14 ans.

Transport assuré pour la Salette, Pellafol et Corps.

Se faire inscrire avant vendredi midi, au Village de Vacances.
Tél. 30.01.09 - ou chez Gisèle ROUX, tél. 30.01.08.

Texte paru dans le PARISIEN LIBERE n° 11864 page 31 du mercredi 10 Novembre 1982 et transmis par Mr Daniel PERROT.

DE NOUVEAUX TRANSPORTS COLLECTIFS EN ZONE RURALE, par Colette BRAULT.

Depuis déjà plusieurs dizaines d'années s'est produite une considérable évolution démocratique en zone rurale. Elle aboutit actuellement à un vieillissement généralisé des populations vivant à la campagne. Résultat de cette situation : la suppression, d'abord des lignes de chemin de fer d'intérêt local puis, peu à peu, celle de nombreuses lignes d'autocars qui les avaient remplacées.

La Fondation de France, consciente des conséquences sociales et économiques de cet isolement et de l'accélération de l'exoderural qu'il entraîne, s'est intéressée depuis plusieurs années à ce problème. Elle soutient actuellement, dans le cadre de ses programmes d'action sociale la création de nouveaux systèmes de transports collectifs en milieu rural.

On a pu trouver dans plusieurs régions des solutions originales et neuves qui apportent des réponses aux besoins des personnes âgées, mais également à d'autres secteurs de population (comme les enfants d'âge scolaire) qui sont d'un coût raisonnable pour la collectivité.

Ce sont d'abord semble-t-il, les clubs du 3^e âge qui ont eu l'initiative de "ramassage", d'abord ponctuels puis qui se sont peut à peu étendus et ont servi en quelque sorte de modèles pour un nouveau style de transports collectifs.

Actuellement, c'est avec l'accord, parfois même à l'initiative des collectivités locales, communes ou syndicats de communes qu'ils se sont développés ces transports.

.....

- L'expérience a montré qu'il était possible de mettre en place des systèmes de transports adaptés aux zones rurales. Ces systèmes ne sont pas rentables financièrement, mais leur déficit reste tout à fait raisonnable, de l'ordre de 4frs à 20frs par an, et par habitant soit dix fois moins que les grands réseaux indiscutés de transports urbains.

DES REALISATIONS ORIGINALES

Dans l'Isère, la commune de Corps (chef lieu de canton, de 300 habitants) a acheté sans aucune subvention, quatre véhicules de transport en commun qui sont conduits par des employés municipaux (création de 3 emplois). Ces véhicules servent aux transports scolaires, mais aussi à des services de marché et des transports occasionnels à des prix très compétitifs pour toutes les associations du canton dont, naturellement les sorties des clubs du 3^o âge.

La Fondation de France a publié à l'intention des collectivités locales ainsi que des associations et des clubs intéressés, une brochure intitulée "Créer un système de transport collectif en milieu rural". Ce guide pratique donne des exemples de réalisations et donne la marche à suivre pour ceux qui décideraient d'organiser un service de transport collectif.

NOUVELLES CONCERNANT LA CONSULTATION DE NOURRISSONS DE CORPS

Les nouveaux locaux modernes, confortables, accueillants qui abriteront la consultation sont en cours d'aménagement à la Résidence du BEAUMONT.

- Un pédiatre est attendu au cours de l'année 83.
- Etant donné l'absence temporaire de médecin pédiatre pour assurer la consultation, il est créé une permanence de PUERICULTURE (Pesée, Alimentation, soins etc..) tous les 1^o lundi du mois (sauf en janvier à partir de 14h.30 dans l'ancien local.

Elle sera assurée par Michèle BERGE.puéricultrice et Marie-France GARRIGUES, Assistante Sociale.

Jeunes parents, nous aimerions savoir si des réunions de discussion et d'information sur la petite enfance vous intéresseraient ?

Mme GARRIGUES rappelle sa permanence Sociale qui a lieu le jeudi de 9h. à 12h.

Mme BERGE assure une permanence à la MURE de 9h.30 à 10h., tous les jours.

Tél. 81.02.24 - Centre Radio Social La Mure.

CLUB DU 3°Age

L'assemblée générale du club du 3° âge, aura lieu le samedi 8 janvier à 9h.30 salle de la Mairie.

Elle sera suivie d'un apéritif à 11h.30 salle du club, et d'un repas à l'hôtel de la Poste à 12h.30 et d'une projection de diapos à 16h.

Tous les membres du club sont cordialement invités à y participer et priés de se faire inscrire avant le 1° janvier auprès de Mme Madeleine ROCHAS, Mme Juliette ARBOUET et à la permanence du club le mardi après midi.

Prix du repas : 65frs.

VOYAGE à MENTON

Un voyage de 2 jours aura lieu les 12 et 13 février 1983 à Menton, pour la fête des citrons. Les personnes intéressées peuvent se renseigner auprès des responsables du club.

Prix approximatif : 500frs.

Homme du Sud

Du Sud
Je suis homme du Sud
Fileur de vent, tisseur de rêves,
Et de surcroît
Grand maraudeur d'étoiles,
Ma tête est mise à prix
Par quelques souvenirs
Qui me traquent sans trêve
Par ravines, plateaux, rocailles et chemins
Où j'ai pris mes quartiers
En compagnie des arbres.

J.P. Agresti

Deux messieurs chantent les louanges de leurs femmes respectives.

La mienne est vraiment adorable déclare l'un d'eux. Le soir quand je rentre elle m'enlève ma veste, elle me prépare les gants.

- Vos gants ?

- Oui... pour faire la vaisselle.

RECETTES LORRAINES

SALADE AUX CHONS

Pour 6 personnes

600 g de pissenlits ou de scarole ou toute autre salade ferme, 200 g de poitrine de lard fumé, 1 cuillerée à soupe de crème fraîche par personne, 2 échalotes, 1 cuillerée à soupe de vinaigre de vin, 1 cuillerée à soupe d'huile, sel, poivre, croûtons grillés, beurre.

Nettoyez la salade. Préparez la vinaigrette, ajoutez les échalotes hachées, la crème fraîche.

Faites rissoler la poitrine fumée coupée en lardons. Egouttez, faites légèrement dorer les croûtons de pain que vous couperez ensuite en cubes.

Mettez la salade dans le saladier, versez par-dessus la vinaigrette à la crème, les lardons, les croûtons. Mélangez avant de servir pour fatiguer la salade.

COCHON DE LAIT FARGI

Pour 8 à 12 personnes

Pour un cochon de 7 kg
Pour la farce : 1 kg d'échine de porc ou de collet, 1 kg de viande maigre de veau, 500 g de carré de porc, 4 ou 5 échalotes, 1 tasse de pistaches émondées, sel (18 g par kg), poivre (2 g par kg), un peu de quatre-épices, thym émietté, laurier, 1 petit verre de Cognac.



Faites macérer tous les éléments de la farce plusieurs heures, sauf les pistaches. Hachez le tout, ajoutez les pistaches. Désossez le cochon à l'aide d'un petit couteau pointu, remplissez-le de farce, recousez, faites cuire

3 heures à four moyen (th. 6).

Servir avec des crêpes de pommes de terre, des pâtes ou des choux braisés.

EPAULE D'AGNEAU EN CROUTE

Pour 6 à 8 personnes

Pour une épaule d'agneau : 500 g de farce faite avec par moitié collet de porc et maigre de veau haché, 2 échalotes, 1 oignon, persil, 2 gousses d'ail, 1 cuillerée à soupe de farine, 1 verre à liqueur de cognac.

Pour la cuisson : tomates, oignons ou navets et carottes. Faites macérer une nuit les viandes de la farce dans le cognac. Saisir rapidement les éléments de la farce hachés dans un peu de matière grasse.

Farcissez l'épaule, cousez avec du fil de cuisine. Faites cuire à la cocotte avec les légumes 3/4 d'heure. Laissez refroidir avant d'envelopper dans la pâte. Dorez à l'œuf battu.

Cuisez à four moyen jusqu'à ce que la pâte soit dorée.

LAPIN EN GELEE

Pour 6 à 8 personnes

1 lapin de 1,500 kg environ, 1 jarret de veau, 3 carottes, 2 gros oignons, thym, laurier, quelques clous de girofle, poivre en grains, sel poivre, 1/2 litre de vin blanc sec.

Coupez le lapin en morceaux ainsi que le jarret de veau. Coupez les carottes en rondelles ainsi que les oignons. Disposez par couche lapin, jarret, assaisonnement, carottes et oignons, arrosez de vin blanc. Mettez le couvercle ou une feuille d'aluminium, laissez cuire 2 heures à four moyen (th. 6).

Ce plat peut aussi se cuire en cocotte.

Servez le lendemain avec une salade, des cornichons ou des pommes de terre chaudes.

BABA AU RHUM

Pour 6 à 8 personnes

Pour la pâte : 250 g de farine, 100 g de beurre, 3 ou 4 cuillères de lait, 100 g de sucre, 1 pincée de sel, 4 œufs, 2 paquets de levure alsacienne.

Pour le sirop : 1/2 litre d'eau, 300 g de sucre, 1 verre de rhum, 2 cuillerées à soupe de confiture d'abricots.

Fruits confits, crème Chantilly ou salade de fruits.

Dans un saladier ou le bol pétrisseur du mixer mettez la farine mélangée avec la levure. Délayez avec les œufs, puis ajoutez le sucre et le sel (qui ne doivent jamais être en contact direct avec la levure). Travaillez bien la pâte avant d'ajouter le beurre fondu avec le lait.

Mettez dans un moule en couronne beurré, laissez en attente 30 minutes.

Mettez au four pendant 45 minutes (th. 6). démoulez. Si le gâteau se démoule mal, posez dessus un torchon mouillé : la vapeur dégagée facilitera le démoulage.

Préparez le sirop, faites bouillir l'eau et le sucre, laissez tiédir, ajoutez le rhum. Posez le baba sur une grille à pâtisserie elle-même posée sur un plat. Arrosez de sirop chaud en plusieurs fois. Faites chauffer la confiture d'abricots, badigeonnez le baba de confiture.

Décorez de fruits confits. Versez au centre de la crème Chantilly.

TARTE AUX MIRABELLES

Pour 6 à 8 personnes

Pâte brisée faite avec 200 g de farine, 200 g de beurre, 1/2 cuillère à café de sel, 1 verre à moutarde d'eau, 1 kg de mirabelles fraîches ou en boîte, sucre.

Préparez la pâte brisée (v. quiche lorraine p. 153). Egouttez les mirabelles ou dénoyautez-les si elles sont fraîches, de préférence avec un dénoyauteur pour les laisser entières.

Foncez un moule à tarte de pâte, disposez les mirabelles bien serrées, poudrez de sucre, faites cuire à feu vif.

SOLUTION DU N° 45

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	A	R	P	E	N	T	G	E	O	M	E	T	R	E
2	R	A	I	N	A	O	H	M	E	T	R	E	S	
3	C	L	E	O	N	D	E	M	E	T	R	E	S	
4	H	E	U	S	E	T	A	L	A	I	S	P		
5	I	R	I	D	T	E	S	P	O	I	R			
6	N	A	T	D	E	G	O	U	T	T	E	R		
7	E	U	S	I	N	E	S	T	A	R	E	X		
8	M	T	E	S	S	E	E	S	P	O	E			
9	M	O	R	O	S	I	T	E	S	E	L	A	N	S
10	O	Y	E	E	M	I	S	C	A	T	A			
11	D	E	T	A	L	E	R	D	A	M	I	E	R	S
12	U	N	E	S	T	E	L	E	M	E	T	R	E	S
13	L	N	E	G	R	E	C	A	D	E	N	C	E	
14	O	N	U	E	E	G	A	R	E	E	H			
15	R	I	E	U	R	R	O	N	D	E	L	L	E	S

Pour 6 personnes

75 g de sucre (pour le caramel), 500 g de pommes, 1 b de crème de lait bouilli, 150 g de farine, 120 g de sucre, 4 œufs, 1 paquet de levure chimique.

Préparez le caramel dans un moule avec les 75 g de sucre à peine mouillés, et dès qu'il a atteint une belle couleur dorée, ajoutez les pommes émincées. Laissez cuire jusqu'à ce que les pommes aient diminué de volume. (4 four, th. 6.)

Battez les œufs à la fourchette dans une jatte, ajoutez le sucre, la crème de lait (ou défaut de la crème fraîche), farine mélangée à la levure versez sur les pommes, faites cuire au four 45 mn (th. 6.)

TARTE AUX AMANDES

Pour 6 à 8 personnes

Procédez de la même façon que pour la tarte aux mirabelles mais versez sur les fruits le mélange suivant : 2 œufs battus avec 100 g de sucre, 100 g de poudre d'amandes et 200 g de crème fraîche.

Cette tarte peut se faire aussi avec des mirabelles séchées que l'on utilise comme de pruneaux après les avoir fait gonfler dans l'eau chaude.



Centre de Construction des Lignes de Grenoble

Affaire suivie par : Mme PYTLAK
Téléphone : 54.31.54
Poste : 2217

Réf. : TN1/907/396 DL Monsieur le Maire

38970 CORPS

Grenoble, le 15 Novembre 1982

OBJET : Dégâts aux lignes.

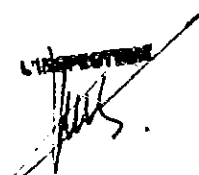
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que des dégâts ont été occasionnés à un câble téléphonique par plombs de chasse sur le territoire de votre commune Chemin Communal de Vacances.

Les frais engagés par mon administration pour la remise en état des lignes téléphoniques s'élèvent à la somme de 1 149,42 F francs.

Je vous serais obligé de bien vouloir prendre les dispositions que vous jugerez utiles pour que de tels méfaits très fréquents à l'encontre des installations du réseau téléphonique ne se renouvellent plus, car elles occasionnent de nombreux dérangements d'abonnés et coupures de circuits très difficiles à localiser et qui sont dommageables à notre réseau aussi bien qu'à vos administrés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.


C.H. HESSE

HUMOUR



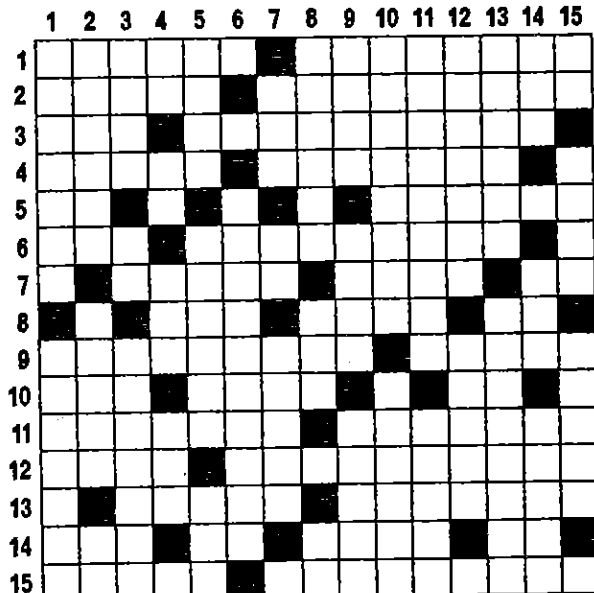
— Et alors, qu'est-il arrivé à la boîte de vers de vase que j'avais mise là l'été passé?



— Trop mûre!

LES MOTS CROISÉS

Thème : La mesure



Horizontalement

1. Ancienne mesure. II mesure.
2. Fit des entailles. Appareils de mesure.
3. Solution de l'énigme. Appareils de mesure
4. Ancien président allemand Déployais.
5. Fin d'infinif. Roman de

Malraux.

6. Actrice française. Dégouliner.
7. Grande industrie. Est en tête du générique. Dégommé.
8. Possessif. Evêché de l'Orne. Passe à Turin.
9. Humeurs chagrines. Porteurs de bois

10. Sa mère évoque Ravel. Projetés par rayonnement. Astate.
11. Décamper. Tabliers
12. Unies. Instruments de mesure.
13. Auxiliaire littéraire. Marque la mesure.
14. Sigle. Suffixe. Prenez garde! Cri d'admiration.
15. Enjoué. Tranches minces.

Verticalement

1. Ancienne mesure. Système de mesure imaginé par Le Corbusier.
2. Grognera sur tout. Mesure prise pour arriver à ses fins Conjonction.
3. Le lit du peuple. Se dit entre intimes. Mesure, modération.
4. Pronom. Note. Sigle qui rappelle la guerre. Diastase.
5. Partie d'un temple grec. Moteur à combustion interne. Pic pyrénéen.
6. Instrument de mesure.
7. Pièce louangeuse. Divinité. Dégagée.
8. Milieu refermé sur lui-même. Possessif. Partie de location.
9. Prénom féminin. Abîmés.

- Point de repère pour astrologues.
10. Ne se fait pas sans casse. Tel certain nez.
11. Déplacement du siège d'une maladie. Magicienne de légende.
12. Eventrer. Substance des poissons mâles.
13. Fait partie des Finances. Protecteur.
14. La chose. Esprit. Légèrement râpeux.
15. Vieux mot. Récompense pour écolier. Tamise.

solution

en page :

"Cuisine"